

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 17 janvier 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Rue Joël St-Laurent**

#### Objet de la demande de dérogation mineure 2021-0045:

La demande de dérogation mineure 2021-0045 vise à permettre le prolongement de la rue Joël St-Laurent à une distance de 60 mètres et un rond-point à une distance également de 60 mètres de la ligne des hautes-eaux alors que le règlement exige 75 mètres minimum.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 20 décembre 2021.



Nathalie Girard  
Secrétaire-trésorière / Directrice générale